

« O + PRES »

une structure associative nationale des antennes associatives départementales autonomes

**pour rompre avec
la sensation d'enfermement chez soi
et l'excès de solitude
générés par le « vieillir chez soi »**

- OBJET

Le choix individuel majoritaire du «vieillir chez soi», plutôt qu'en institution, impose que la collectivité revoie le mode d'accompagnement du grand vieillissement.

Cet accompagnement s'est organisé tant bien que mal au fil des ans sur des aides essentielles avec ses modes de financement. Les professionnels sont peu formés, peu payés et donc peu considérés. On peut déjà se réjouir qu'ils restent motivés ! Mais tout le monde perd à maintenir cette situation. Or on est face à un nombre grandissant d'ayant droit et à une durée de vie extensible. Il faut donc interroger le dispositif existant quantitativement, mais en privilégiant le qualitatif.

Rester de longs moments seuls chez soi avec de moins en moins de possibilités de faire des choses habituelles, peut être vécu comme un enfermement, une dépendance aux autres, et une sensation de finitude. Le besoin vital d'échanger avec d'autres est aussi mal en point.

Cet accompagnement du grand vieillissement, avec ses aides essentielles actuelles, ne suffit pas au grand senior pour qu'il se sente encore libre et acteur de sa vie et de ses choix. Être heureux de vivre et de penser comme avant, rester en lien avec les autres, ressentir suffisamment de petits plaisirs journaliers pour garder le moral sont vitaux.

O+PRES s'intéresse donc à **la qualité du vivre et vieillir sereinement** de ces personnes de plus en plus âgées. Rétablir et maintenir des liens sociaux associés à un peu d'activité intellectuelle et corporelle relève de l'utilité publique.

Pour ce faire :

A- Au préalable, en lien avec les CCAS de chaque commune, O+PRES recensera par quartier les personnes âgées et peu mobiles qui vivent seules chez elles et qui sortent peu, même accompagnées, ou plus du tout.

Lors d'un entretien individuel avec ces personnes seules, O+PRES recensera leurs besoins en terme de contacts, d'échanges et de culture, d'activité ludique et physique; Présentera à chacune le projet d'O+PRES, son équipe de professionnels, et leur proposera d'adhérer à l'association pour bénéficier du dispositif et rompre leur isolement.

B - Le DISPOSITIF mis en place par O+PRES pour rompre l'enfermement et la solitude liés au vieillir chez soi

1- Les SIAC :

Définir et Organiser un planing local de **Séances Itinérantes d'Activités Collectives** (à 6 personnes maximum), qui auront lieu au domicile de ces personnes trop seules, une après midi par mois au minimum. En effet, ce sera un plaisir pour chacun de se retrouver chez l'un, chez l'autre, pour des séances d'activités culturelles ou physiques telles : une lecture, un conte, des chansons, une musique, un échange sur un thème, une balade au soleil, de la gymnastique douce adaptée, de méditation, des massages bien-être, etc séances toujours animées par un professionnel animateur polyvalent spécialisé salarié de O+PRES.

Pour les personnes trop fatiguées pour recevoir un groupe trop conséquent chez elles, proposer des visites d'une à 2 personnes maximum liées à une activité précise définie en amont, et toujours animée par un animateur polyvalent spécialisé salarié de O+PRES.

Organiser les déplacements accompagnés pour les **SIAC** avec des accompagnateurs professionnels salariés, aidés de bénévoles, ainsi que des véhicules pour les moins mobiles.

2 – Le Centre de Communication : Centre d'Appel téléphonique et de SMS / mails / forum Organiser et entretenir une réelle communication inter active entre les participants au dispositif d'O+PRES ;

Organiser une permanence de communicants, un à deux jours par semaine, qui s'adresse aux personnes jugées en manque sérieux de contact. Soit ils appellent au téléphone systématiquement, soit ils envoient des messages via internet avec demande de réponses, soit ils postent des messages sur le site forum. Il s'agit là de stimuler l'envie de communiquer et de maintenir le lien, parler, prendre et donner des nouvelles des activités et des uns et des autres, et contrôler ainsi l'état du moral des personnes.

3 – Les liens doivent être privilégiés avec les professionnels de l'accompagnement à domicile qui s'occupent des mêmes personnes : Les infirmiers, et aides à domiciles, facteurs etc
Les liens avec les familles afin que O+PRES soit positionné comme une sécurité supplémentaire de qualité.

Remplir les « cahiers de liaison », version papier ou virtuelle, en vigueur scrupuleusement.

4 – Les professionnels salariés

Il devra y avoir dans chaque commune ou groupe de communes, selon les besoins identifiés:

- 1 équipe d'**animateurs visiteurs polyvalents spécialisés** en matière d'animation de groupes, ayant des connaissances culturelles suffisantes, des compétences spécifiques et une aptitude relationnelles notamment avec ces publics.
- 1 équipe de **communicants** manifestant une vigilance capables de déceler des difficultés dans un entretien téléphonique ou un message par internet ou SMS et d'y répondre avec empathie.
- 1 équipe d'**accompagnants dans les déplacements** qui soient vigilants à respecter le rythme et les difficultés de chacune des personnes .

Un professionnel pourra choisir d'appartenir à un ou plusieurs groupes selon ses compétences et ses disponibilités.

Une évaluation du contentement des bénéficiaire sera régulière.

Cette structure associative à visée sociétale, créera des emplois de proximité de façon conséquente, tant dans les zones urbaines que rurales.

5 - La formation des professionnels salariés portera :

- sur la gestion de la relation avec des personnes âgées et plus ou moins en difficulté.
- Sur l'observation des états et fonctionnements des personnes très âgées
- sur la responsabilité de faire remonter les informations sur l'état de la personne âgée tant à la famille qu'aux aidants quotidiens
- sur le vécu des professionnels via un groupe Balint d'analyse de cas

7 – Le financement

Les bénéficiaires seront adhérents de l'association et paieront une cotisation annuelle de 40€, dont 15€ iront à l'association nationale et 25€ à l'association départementale.

Ils paieront également une participation au dispositif départemental à raison de 130€ mensuels pour l'équivalent de 10h par mois d'utilisation du dispositif, donc de l'activité salariée.

Ces sommes devront faire l'objet d'aides individuelles des communes ou du département pour les personnes sans ressources suffisantes.

Des subventions seront demandées aux caisses de retraite et aux mutuelles notamment, aux entreprises élaborant des équipements pour les seniors également.

SIMULATION

Le dispositif pour une commune qui compte 60 personnes très âgées sortant très peu, et adhérentes bénéficiaires.

3 SIAC par semaine avec 6 personnes, soit 12 par mois avec 72 personnes bénéficiaires

3 SIAC par semaine avec 2 personnes, soit 12 par mois avec 24 personnes bénéficiaires

72 heures salariées d'animation

36 heures salariées d'accompagnement

16 heures salariées de communicant

36 heures salariées de personnel administratif